



Bourg-en-Bresse, le 21 juillet 2011

**Le procureur de la République  
près tribunal de grande instance  
de Bourg-en-Bresse**

à

**Monsieur Philippe RUELEN  
85 rue Alexandre Bérard  
01500 AMBERIEU EN BUGEY**

COUR D'APPEL DE LYON

TRIBUNAL GRANDE INSTANCE DE BOURG-EN-BRESSE

Cabinet du procureur de la République

**N/ REF : 11103000099**

Monsieur,

Je viens d'être destinataire de la procédure d'enquête diligentée à ma demande par les gendarmes de la brigade des recherches de Belley, sur des suspicions de corruption de mineurs commise au sein de l'école communale de Saint Sorlin en Bugey.

Les investigations ont permis de vous mettre hors de cause, et ce sans aucune réserve. Il en a été de même pour M. OMONT, votre ami. En l'absence de toute infraction pénale, j'ai donc procédé au classement sans suite de cette affaire.

Les investigations n'ont malheureusement pas permis d'identifier les auteurs des lettres anonymes qui m'avaient été adressées.

J'ai avisé M. l'Inspecteur d'Académie des conclusions de l'enquête et de ma décision de classement sans suite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Procureur de la République

Marie-Christine TARRARE

TGI

Émile Du Palais - 42100  
01500 BOURG-EN-BRESSE Cedex  
Téléphone : 04 78 41 12 70  
Courriel : tgi@tgi-lyon.fr